



## Pour les vacances de Pâques 2022

à faire parvenir à l'accueil central de la mairie pour le  
**mercredi 23 mars dernier délai.**

J'inscris au centre de loisirs municipal mon (mes) enfant(s)  
dont le(s) nom(s) sui(vent), pour tous les jours indiqués ci-dessous, en notant:

- « **J** » pour la journée complète
- « **M** » pour le matin
- « **A** » pour l'après-midi
- « **D** » pour la journée complète sans repas



réservé au service

reçu le \_\_\_\_\_

saisi \_\_\_\_\_

### Responsable des enfants

Nom(s) du (des) parent(s) \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_



Nom et prénom	École	Classe	Date de naissance	AVRIL 2022											
				LUN 11	MAR 12	MER 13	JEU 14	VEN 15	LUN 18	MAR 19	MER 20	JEU 21	VEN 22		
											F				
											É				
											R				
											I				
											É				

 Toute modification est à justifier par un certificat médical ou par un courrier de l'employeur à nous faire parvenir avant la veille 12h.

#### Pièces à fournir (originaux sur place ou photocopies si envoi par courrier)

- Document de liaison à compléter obligatoirement pour une première inscription (téléchargeable sur [www.quimper.bzh/1093](http://www.quimper.bzh/1093))
- Un justificatif de domicile
  - Livret de famille\* (page du couple et de l'enfant concerné)
- Copie des pages de vaccination

\* dans le cas où une décision de justice est intervenue, fournir la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant.

À Quimper, le \_\_\_\_\_

signature,



# Centre de loisirs

## Règlement concernant les inscriptions



La ville de Quimper met à votre disposition quatre centres de loisirs municipaux pour accueillir vos enfants les mercredis en période scolaire et pendant les vacances.

À partir de 2 ans (pour les enfants scolarisés) et jusqu'à 12 ans sur six sites :

- Centre de Loisirs Edmond Michelet - 15, place Victor Shœlcher (Maternelle : 02 98 90 35 12 - Primaire : 02 98 53 25 13)
- Centre de Creac'h Gwen - 34, rue du Président Sadate (02 98 90 57 97)
- Centre de Kérogan - 10, rue de Kérogan (02 98 52 27 53)
- Centre de Loisirs de la Cascade/Kerjestin, 4 et 6 rue de Kerjestin (Maternelle: 02 98 64 83 29 - Primaire: 02 98 64 83 32)

## Vacances de Pâques 2022

### A - Inscriptions

Une inscription est nécessaire pour chaque période de vacances.

L'imprimé d'inscription devra être retourné avant la date limite à l'accueil central de la mairie.

Observations :

- Des confirmations d'inscription seront envoyées aux familles après réception des demandes
- Pour les demandes arrivées hors délai, l'inscription de l'enfant se fera en fonction des places disponibles. Il pourra également être mis sur liste d'attente.
- Des modifications d'organisation pourront être prévues au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

### B - Facturation

Une facturation sera établie mensuellement en fonction de l'inscription. Pensez à faire votre demande de tarif modulé pour 2022 (imprimé sur <https://www.quimper.bzh/1093>).



APRÈS RÉCEPTION DU RÉCÉPISSÉ, LES JOURNÉES OU DEMI-JOURNÉES D'ABSENCE DE L'ENFANT PENDANT LES VACANCES SERONT FACTURÉES SAUF EN CAS DE MALADIE DE L'ENFANT OU DES PARENTS (JUSTIFIÉES PAR UN CERTIFICAT MÉDICAL OU UN RÉSULTAT DE TEST AU COVID-19).  
EN CAS DE CHANGEMENT DE PLANNING, UNE ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR TRANSMIS LA VEILLE AVANT 12H.  
(LE VENDREDI 12H POUR L'ANNULATION D'UN LUNDI).